



Je souffre de DMLA, dégénérescence maculaire liée à l'âge

La DMLA est liée au vieillissement d'une zone particulière de la rétine. Elle est la première cause de cécité et de malvoyance chez les personnes de plus de 50 ans.

Qu'est-ce que la DMLA ?

La DMLA, ou dégénérescence maculaire liée à l'âge, est la conséquence d'un vieillissement de la zone centrale de votre rétine, appelée macula.

La macula est la zone de votre rétine qui permet la vision des détails. C'est elle qui rend possible la lecture, la reconnaissance des détails, des visages...

L'atteinte de cette zone centrale, caractéristique de la DMLA, entraîne le développement d'une tache floue au centre de votre champ visuel tout en laissant intacte votre vision périphérique ou latérale. Elle provoque une baisse de votre acuité visuelle et une vision déformée.

La DMLA est-elle héréditaire ?

Oui, en partie. La DMLA a une composante génétique. Si des membres de votre famille en sont atteints, vous avez quatre fois plus de risques d'en être atteint.

Toutefois, elle est provoquée par différents facteurs, dont beaucoup ne sont pas encore totalement connus.

La première cause est l'âge : sa fréquence augmente pour passer de 1 % chez les 50-55 ans à 30 % chez les plus de 80 ans.

Des facteurs dits environnementaux, comme la consommation de tabac ou l'excès de poids, sont également impliqués. Le tabagisme augmente le risque d'un facteur de 3 à 6. La DMLA serait aussi favorisée par de mauvaises habitudes alimentaires.

Comment va évoluer ma DMLA ?

En l'absence de prise en charge, votre maladie peut progressivement modifier votre vision. Les images, les détails, les couleurs deviennent alors de plus en plus difficiles à visualiser, et votre vision peut fortement baisser.

Les principaux symptômes sont : une baisse de la vue, une vision déformée, en particulier celle des lignes, le besoin d'un éclairage plus vif pour lire, la sensation de voir une tache au centre de votre champ visuel (scotome).

La sensation de voir des lignes droites déformées est un signe de DMLA. il faut consulter votre ophtalmologiste rapidement.

Si vous suivez votre traitement et si vous pratiquez régulièrement les examens de suivi qui vous sont recommandés, votre maladie devrait se stabiliser ou évoluer lentement.

Comment évaluer ma DMLA ?

Des examens réguliers sont indispensables pour évaluer l'évolution de votre maladie et adapter votre traitement en conséquence.

Parmi ceux-là, un examen appelé fond d'œil vous sera demandé. Cet examen, non douloureux, permet de visualiser les lésions sur

votre rétine et d'évaluer leur évolution.

Votre ophtalmologiste évalue les lésions en réalisant un fond d'oeil

Des examens complémentaires – angiographie rétinienne et OCT (image en coupe de la rétine) – peuvent également être réalisés, afin de faire un bilan complet de votre maladie et d'adapter votre traitement en conséquence.

Un bilan complet est réalisé - Une image en coupe de votre rétine peut aussi être réalisée

Comment peut-on corriger ma DMLA ?

Un bon équilibre alimentaire, une bonne hygiène de vie, un contrôle de la surcharge pondérale, l'arrêt du tabac constituent la base de la prise en charge de la DMLA.

Des traitements curatifs peuvent également vous être prescrits, selon votre cas :

- * La photocoagulation au laser permet de limiter l'extension des lésions. Une seule séance suffit en général. Elle ne nécessite pas d'hospitalisation, et elle est réalisée après instillation d'un collyre anesthésique.
- * La photothérapie dynamique (PDT) est utilisée quand la photocoagulation ne peut être réalisée. Elle emploie un laser froid et nécessite, en général, plusieurs séances.
- * Les traitements anti-angiogéniques sont directement administrés dans l'œil pour empêcher la croissance de vaisseaux sanguins et la progression des lésions.

Ces différents traitements peuvent être associés entre eux.

Il y a urgence à consulter votre ophtalmologiste en cas de baisse rapide de la vision d'un de vos yeux, si vous avez la sensation de voir les lignes droites déformées ou gondolées.

Site utile à consulter pour plus de renseignements sur la DMLA : www.association-dmla.com

Informations sur le document



Conçu et validé par :

Date de validation : **22/01/09**

Comité Ophtalmologie

docvadis® est une marque déposée de Merck & Corp., filiale de Merck & Co., Inc., Whitehouse Station, NJ, USA.